

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 8 DECEMBRE 2022 Délibération n° 11_08-12-2022
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 02/12/2022 Lieu de la séance : MALVILLE Date de la séance : 08/12/2022
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Absents : 5 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP BLANC C. SACHOT pouvoir à Y. TAILLANDIER M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO C. PETER pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : P. BRIAND Rapporteur : J.L. THAUVIN
Absents excusés ayant donné procuration à : E. SABATHIER A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

BUDGETS ANNEXES :
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET EXCEPTIONNELLES 2022

Il convient de verser aux budgets annexes listés ci-dessous les subventions d'équilibre et exceptionnelles suivantes :

- Budget Entretien des Parcs d'Activités	539 000.00 €
- Budget Développement Economique	523 022.00 €
- Budget Piscines	1 166 000.00 €
- Budget Offices du Tourisme (complément)	40 000.00 €

Ces subventions seront versées depuis le budget général sur le compte 6521, subvention d'équilibre des budgets annexes et perçues sur les budgets annexes au compte 7552 (prise en charge de déficit).

Par ailleurs, il est nécessaire de réintégrer dans la trésorerie du budget annexe des Déchets le solde de la trésorerie de l'ancien budget des Déchets de la Communauté de communes Loire et Sillon d'un montant de 385 583.76 €.

Le budget annexe des Déchets de l'ex-Loire et Sillon ne disposait pas de l'autonomie financière. Au 1^{er} janvier 2017, le solde de la trésorerie de cet ancien budget annexe a donc été transféré sur le Budget Principal d'Estuaire et Sillon.

Le budget annexe des Déchets d'Estuaire et Sillon, quant à lui, dispose de cette autonomie financière et donc de sa propre trésorerie. Le solde de trésorerie correspondant à l'activité de l'ancien budget des Déchets de Loire et Sillon aurait dû être versé sur le compte de l'actuelle Régie.

Il est donc proposé de reverser un montant de 385 583.76 € correspondant au solde tel qu'il ressort des comptes de l'ancien Budget Annexe au 31 décembre 2016 en émettant un mandat à partir du Budget Principal sur l'article 678 et un titre de recette sur le budget annexe des Déchets sur l'article 778.

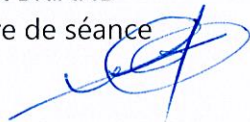
CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes Entretien des Parcs d'Activités, Piscines et Offices du Tourisme comme présenté ci-dessus,
- ☛ D'APPROUVER le reversement du solde de la trésorerie de l'ancien budget annexe des Déchets de Loire et Sillon sur le Budget Annexe des Déchets d'Estuaire et Sillon tel que présenté ci-dessus,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 9 décembre 2022

Patrick BRIAND
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 14 DEC 2022
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 14 DEC 2022
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU